



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 07 décembre 2018**

153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Monique CLAVIER et Nathalie FORTIN.
Mrs Yves MOINE, Eric MOUREZ, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean Paul MARTIN, Alban GENOUD dit du CHENE et Marc LOUREAU.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Nathalie FORTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Modification ordre du jour réunion :

Mr le Maire demande la possibilité d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Délibération « Renforcement basse tension poste Monument »,
- Demande de subvention pour le spectacle : « 1606, une sorcière à Quintigny »,
- Demande de subvention pour une exposition : « Marie MENNESSIER- NODIER, en Toutes Lettres ».

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

APPROBATION :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil du 09 novembre 2018.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :

- Le PLU est désormais tamponné par la Préfecture, la publicité doit être faite Et enfin le PLU deviendra exécutoire.
- Le repas du conseil municipal a réuni 53 personnes cette année.

DROIT DE PREEMPTION :

- Pas de préemption de la part du conseil municipal, concernant les parcelles n°52 et n°155 de Mr Jean Michel JACQUARD.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

CERTIFICATION PEFC (Certification de gestion forestière) :

- Il s'agit d'un cahier des charges pour écouler correctement les bois appartenant à la Commune. Cette certification se termine en fin d'année ; elle est renouvelable tous les 5 ans.
VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0
- La coupe n° 33 : tout a été coupé et enlevé.
Il reste des couronnes à vendre (cf : site de la Mairie de Quintigny).
Les grumes sont transportées dans le bois de St Georges pour être étalées et cubées.
- La coupe n° 31 : la coupe de chênes et de grosses charmilles a été effectuée,
le bois sera remonté du côté du Lycée agricole.
- L'an prochain, nous serons intransigeants sur le délai de la sortie des bois (dernier délai fixé au 15/09/19).

GRILLES DES SALAIRES :

Après un an de contrat dans la fonction publique territoriale, Mme Liliane MOUQUET peut prétendre à passer à l'échelon n° 2 dans la grille des salaires « Adjoint technique ».

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

POINT SUR LE BUDGET :

- En 2019, la marge d'autofinancement devrait augmenter.

- **Délibération « Renforcement basse tension poste Monument »,**

Une délibération est à prendre concernant l'enfouissement des réseaux secs :
rue du Moulin, rue du Château et chemin des Vignes.

Le coût total des travaux s'élève à 209 689 € avec un restant à charge pour la commune de :
61 312.00 €. (subvention du Conseil départemental de 7 500.00 € à soustraire).

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SPECTACLE : « 1606, une sorcière à Quintigny » :

L'Association « La Grappe d'Or » a pour projet d'organiser un tout nouveau spectacle, les 28-29 et 30 juin 2019 afin de continuer de promouvoir la culture sur le village et de proposer des spectacles de qualité avec la collaboration de personnes impliquées.

VOTE pour une subvention de 600.00 € : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 1

ASSOCIATION « LES AMIS DE CHARLES NODIER » :

Une association de Besançon : « Les amis de Charles Nodier », se propose d'organiser une journée « Marie Mennessier Nodier », le samedi 04 mai 2019.

Cette dernière demande la collaboration de la commune par le biais d'une subvention.

Il a été proposé d'abord une subvention de 300.00 € puis de 200.00 €

VOTE pour 300.00 € : Pour 4 – Contre 7 – Abstention 0

VOTE pour 200.00 € : Pour 8 – Contre 3 – Abstention 0

COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE HAUTE SEILLE » :

Délibération relative à la modification statutaire de la compétence supplémentaire « développement du sport ».

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe »

Vu l'arrêté portant création d'une Communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de communes Bresse Revermont et de la Communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille en date du 7 décembre 2016,

Vu les statuts validés en date du 7 décembre 2016 concernant les compétences supplémentaires et notamment la compétence différenciée en matière sportive en annexe 3 – D Développement du sport,

Vu la mise en œuvre actuelle de la compétence supplémentaire « Développement du sport » sur une partie du territoire de Bresse Haute Seille,

Vu le projet de territoire définissant les enjeux en matière sportive,
Vu les conclusions de la commission sport réunie en dates des 03 mai et 30 août 2018,
Vu la délibération du conseil communautaire de Bresse Haute Seille n°2018/076 d'adopter à 52 voix pour et 1 abstention l'extension de la compétence supplémentaire
Vu la délibération du conseil communautaire de Bresse Haute Seille n°2018/077 fixant la nouvelle rédaction de la compétence supplémentaire formulée ainsi « Développement des pratiques sportives en lien avec le projet de territoire et soutien aux manifestations nationales, régionales et départementales se déroulant sur le territoire »,
Conformément aux règles du code général des collectivités territoriales, la commune à 11 Voix pour et 0 abstention des présents décide :

- **D'adopter** une nouvelle rédaction de cette compétence supplémentaire, formulée ainsi : « Développement des pratiques sportives en lien avec le projet de territoire et soutien aux manifestations nationales, régionales et départementales se déroulant sur le territoire » à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Communauté de Communes va prendre la compétence SPANC (contrôle assainissement autonome).

COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS :

- **SICTOM** : Les tarifs n'augmenteront pas en 2019.
- **SIVOS Etoile – Quintigny – Saint-Didier** : problème de chauffage avec la 2^{ème} chaudière.
- **Ecole élémentaire L'Etoile** : La subvention demandée pour le séjour à Quiberon sera de 190.00 € x 5 enfants de Quintigny, soit un total de 950.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Les couronnes sont à partagées pour l'affouage 2018-2019. Le Rdv est fixé au vendredi 21 décembre 2018 à 14h00.
- École : Attention, le bus scolaire de l'école primaire ne respecte pas les horaires de passage.
- Pour finaliser le bulletin municipal 2018, une dernière réunion aura lieu le lundi 17 décembre 2018 à 20h30.
- Pour information, l'éclairage de La Chapelle est défectueux pour cette année, nous verrons en 2019 pour une toute nouvelle installation.
- Un devis pour le chemin des vignes a été demandé à Mr VICHOT.
- Les vœux 2019 auront lieu le samedi 05 janvier 2019 à 11h30.

La séance est levée à 23h26

Vu pour être affiché le 12 décembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 12 décembre 2018

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Nathalie FORTIN

Le Maire,
Yves MOINE